



Avance de frais et heures supp

Par **Mimi59**, le **20/12/2012** à **15:29**

Bonjour à tous, je vous pose la question : je travaille depuis 3 moi dans une société SARL, pour ce travail je fais environ 500kms par jour en voiture avec un véhicule de société, je dois avancer les frais de carburant et de péage que mon employeur rembourse à plus pu moins 10jours. De plus mes heures supplémentaires sont payés en prime, je ne suis pointer que sur 35h semaine alors que j'en effectue le double, ces heures ne sont pas majorés, pour le mois passer j'ai gagner environ 1400e pour 202h de travail, est-ce légal? Merci à tous

Par **P.M.**, le **20/12/2012** à **18:14**

Bonjour,

Vous seriez sans doute étonné(e) si l'on vous répondait qu'il légal de faire des heures supplémentaires sans que leur taux ne soit majoré et payées sous forme de prime et su vous avez la preuve de leur existence vous pourriez même les faire payer maintenant sous la forme légale...

Pour les frais professionnels, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable, il n'y a pas formellement obligation pour l'employeur de les avancer mais il existe des cartes de paiement soit d'entreprise soit personnelles qui permettent d'en différer le paiement ou même de demander un acompte une fois une quinzaine de travail écoulée...